



Donation partage inégalitaire contredite par testament

Par **thuilier marc**, le **15/12/2017** à **08:53**

Bjr

Suite au décès de mes parents Après une donation partage inégalitaire , mes parents ont demandé que soit cela soit rendu égalitaire au jour du décès

Quel document prime ?

La donation partage inégalitaire non réévalué 2007

Ou

Le testament de mes parents 1999

(Texte rédigé manuellement," les estimations de ces biens seront faites par le notaire et dans le cas où ils ne seraient pas de même valeurs il aura compensation avec les biens existants au jour du décès.2017)

Cdt

Par **youris**, le **15/12/2017** à **09:52**

bonjour,

une donation est par principe irrévocable.

un testament ne peut pas être fait dans le même acte par plusieurs personnes.

le testament s'applique pour autant que des actes juridiques antérieurs le permettent.

dans votre cas, les donations ont été faites après le testament, la compensation pourra se faire si les biens existants au jour du décès et la quotité disponible le permettent.

salutations